

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 15 juin 2009
séance du 8 juin 2009

2a Budget Principal - Compte Administratif 2008 et affectation du résultat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M.KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

39
39
36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'**arrêté des comptes** de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Enfin l'assemblée devra décider de l'**affectation du résultat**.

maintenant !

a) L'arrêté des comptes

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	34 807 356,70	37 340 133,34
	Section d'investissement	7 451 277,08	6 876 229,45
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 000 000,00
	Report en section d'investissement (001)	1 275 130,45	
		-	-
TOTAL (réalisations + reports)		43 533 764,23	45 216 362,79
RESTES A REALISER A REPORTER F/N N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 969 349,41	4 553 030,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 969 349,41	4 553 030,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	34 807 356,70	38 340 133,34
	Section d'investissement	13 695 756,94	11 429 260,20
	TOTAL CUMULE	48 503 113,64	49 769 393,54

b) Le solde d'exécution

Le compte administratif 2008, attendu des résultats d'investissement reportés 2007, fait ressortir un besoin de financement (déficit) de la section d'investissement de 1 850 178,08 € (hors restes à réaliser 2008).

Compte tenu des reports de crédits 2008 en dépenses et en recettes qui présentent un différentiel négatif de 416 318,66 € (4 969 349,41 € - 4 553 030,75 €), le **besoin de financement** définitif de la section d'investissement s'élève à 2 266 496,74 € (1 850 178,08 € + 416 318,66 €).

A la section de fonctionnement un **autofinancement brut** (excédent) de 3 532 776,64 € est constaté.

c) L'affectation du résultat

Sur les 3 532 776,64 € d'excédent, 1 266 279,90 € ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2009. En effet le conseil municipal ayant choisi de reprendre une partie du résultat 2008 par anticipation (266 279,90 € en investissement et 1 000 000,00 € en fonctionnement).

Il reste à affecter par conséquent une somme de 2 266 496,74 € qui correspond au besoin de financement de la section d'investissement.

A la section d'investissement, les écritures comptables suivantes seront effectuées, lors de la décision modificative « reports et affectation des résultats 2008 ».

• Dépenses	article 001	Résultat d'investissement reporté	1 850 178,08 €
• Recettes	article 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 266 496,74 €

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2008 et d'affecter les résultats tels qu'ils viennent d'être présentés.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 8 juin 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur VILLEMAIN, maire et Monsieur GRIMBERT, conseiller municipal ne prennent pas part au vote.

Votants : 31

Pour : 28

Contre : 3

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2008 et l'affectation du résultat tels que présentés ci-après :

a) L'arrêté des comptes

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	34 807 356,70	37 340 133,34
	Section d'investissement	7 451 277,08	6 876 229,45
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 000 000,00
	Report en section d'investissement (001)	1 275 130,45	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		43 533 764,23	45 216 362,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 969 349,41	4 553 030,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 969 349,41	4 553 030,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	34 807 356,70	38 340 133,34
	Section d'investissement	13 695 756,94	11 429 260,20
	TOTAL CUMULE	48 503 113,64	49 769 393,54

b) Le solde d'exécution

Le compte administratif 2008, attendu des résultats d'investissement reportés 2007, fait ressortir un besoin de financement (déficit) de la section d'investissement de 1 850 178,08 € (hors restes à réaliser 2008).

Compte tenu des reports de crédits 2008 en dépenses et en recettes qui présentent un différentiel négatif de 416 318,66 € (4 969 349,41 € - 4 553 030,75 €), **le besoin de financement** définitif de la section d'investissement s'élève à 2 266 496,74 € (1 850 178,08 € + 416 318,66 €).

A la section de fonctionnement un **autofinancement brut** (excédent) de 3 532 776,64 € est constaté.

maintenant !

c) L'affectation du résultat

Sur les 3 532 776,64 € d'excédent, 1 266 279,90 € ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2009. En effet le conseil municipal ayant choisi de reprendre une partie du résultat 2008 par anticipation (266 279,90 € en investissement et 1 000 000,00 € en fonctionnement).

Il reste à affecter par conséquent une somme de 2 266 496,74 € qui correspond au besoin de financement de la section d'investissement.

A la section d'investissement, les écritures comptables suivantes seront effectuées, lors de la décision modificative « reports et affectation des résultats 2008 ».

• Dépenses	article 001	Résultat d'investissement reporté	1 850 178,08 €
• Recettes	article 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 266 496,74 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 JUIN 2009**

Pour extrait certifié conforme :

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY



Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **23 JUIN 2009**

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1 du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

